



Commune de VEZELS ROUSSY  
20 DES VALLEES  
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 08/09/2023  
Reçu en préfecture le 08/09/2023  
Publié le  
ID : 015-211502570-20230907-2023\_016-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**  
PREFECTURE DU CANTAL  
**Arrondissement**  
AURILLAC  
**Canton**  
VIC SUR CERE



**Séance du 07 septembre 2023**

**Délibération : N° 2023-16**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 07 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 04 septembre 2023

**Présent(s) :**

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, LESCURE Céline

**Absent(s) :**

Mr MAX Pablo

**Secrétaire de séance :**

LESCURE Céline

ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d' EAU et d'ASSAINISSEMENT 2022

## DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

## DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022 de la commune de commune de VEZELS-ROUSSY.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis et rendu exécutoire  
le 07 septembre 2023  
Reçu en Préfecture  
le 08 septembre 2023  
Publié ou notifié  
le 08 septembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 08/09/2023  
Reçu en préfecture le 08/09/2023  
Publié le  
ID : 015-211502570-20230907-2023\_016-DE

En Mairie, le 07 septembre 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

